

ANNEXE A

1. Le 30 novembre 2011, la Chambre a rendu l'Ordonnance fixant la date de première comparution de Laurent Koudou Gbagbo au 5 décembre 2011 et autorisant la prise de photographies lors de cette audience¹.
2. Une erreur d'écriture a été corrigée dans le dispositif à la page 4, lequel se lit désormais comme suit :

[...]

DÉCIDE d'autoriser le Greffier à informer les photographes extérieurs à la Cour qu'ils pourront prendre des photographies des participants et de la personne faisant l'objet du Mandat d'arrêt (à condition que cette dernière ait donné son accord exprès) dans le prétoire, et ce, pendant une minute immédiatement après que les participants auront pris place et avant que les juges n'entrent dans la salle d'audience² ; et

[...]

¹ ICC-02/11-01/11-10-tFRA.

² Toute photographie éventuelle des juges siégeant à l'audience sera prise séparément, avant ou après cette audience.